



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Jeux Olympiques

Question écrite n° 64273

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences de la désignation de Pékin en tant que ville organisatrice des jeux Olympiques de 2008. Le vote du Comité international olympique, organe indépendant s'il en est, n'en demeure pas moins créer un précédent diplomatique original. En effet, malgré les innombrables mises en garde au regard de la situation du respect porté aux droits humains dans ce pays, cette décision est susceptible de conférer à la Chine une solide légitimité dans l'ordre international. Certes, si ce geste s'inscrit dans une perspective d'accompagnement de l'ouverture du régime chinois, il est à redouter des conséquences pernicieuses dans l'hypothèse où la ligne de conduite de cet Etat se maintenait dans toute sa rigueur. Il se demande donc si des mesures politiques sont à même d'être prises au cas où aucun signe d'assouplissement émanant des autorités chinoises ne se ferait percevoir.

Texte de la réponse

Le Comité international olympique est un organe indépendant, dont la France n'a pas à commenter la décision d'attribuer l'organisation des jeux Olympiques de 2008 à la ville de Pékin. Indépendamment de cet événement, la France et ses partenaires européens continueront d'appeler les autorités chinoises à améliorer leur bilan en matière de droits de l'homme. Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont fait état, dans les conclusions du conseil des affaires générales du 22 janvier 2001, de leur préoccupation et ont rendu publics les domaines précis dans lesquels l'Union attend des progrès concrets. Les jeux Olympiques peuvent être l'occasion pour la Chine de progresser dans la voie des réformes et de démontrer son esprit d'ouverture, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La France souhaite qu'ils puissent faire naître un climat propice à l'accomplissement par Pékin des gestes qui lui sont demandés par l'Union.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64273

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4170

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5015